

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Lundi 30 septembre 2024 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme BANVILLET Cécile, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, M. DORCHIE Sébastien, M. ROCHE Denis, M. MILLON Julien et M. MANNEVILLE Raphael.

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine.

Excusés : Mme COUPERIER Julie qui a donné procuration à Mme VILLENEUVE Catherine.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer le Conseil, Mme le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour, la transformation du CDD de Mme LACOMBE en CDI.

1. Approbation du procès-verbal du 11 juillet

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 11 juillet est approuvé à l'unanimité.

2. Circulation Rue Martagère

Madame Le Maire rappelle au Conseil que suite à un accident durant il y a quelques mois, il a été évoqué avec les gendarmes de mettre la rue à sens unique en montant à partir de la Fontaine. Le Conseil est toujours d'accord avec cette solution qui paraît la plus adaptée. Il est proposé de faire une signalétique avec de la peinture sur le côté droit de la rue pour le stationnement. L'ensemble du Conseil valide cette mise en place.

3. Déplacement du radar pédagogique

Suite au Conseil précédent, un mail a été envoyé au Département pour déplacer le radar pédagogique, qui n'a plus d'utilité suite à la mise en place du plateau ralentisseur route de Chau-riat, route de Tilhaat. La commune est dans l'attente du retour.

4. Restauration objets culte

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que depuis plusieurs semaines des personnes de la paroisse viennent afin de répertorier et de mettre en place une restauration pour les objets culte présents dans l'église. Mme Huguet Brigitte précise qu'elle a été informée qu'une demande de subvention peut être demandé à Michelin pour la restauration de ces objets. Le Conseil souhaite faire cette demande quand cela sera possible.

Le Conseil suggère de se renseigner auprès de la fondation du patrimoine, la commune disposant de 25 000€, pour savoir si une partie peut financer la restauration de ces objets.

5. Utilisation Salle des fêtes

Mme le Maire rappelle que lors du dernier Conseil il a été convenu d'établir un état des lieux pour la location de la salle des fêtes. Mme le Maire et Mme HUGUET Brigitte ont fait une première ébauche qui conviendra de mettre au propre d'ici la fin de l'année afin de le mettre en place dès janvier 2025.

Suite à la demande de Mme LEMOINE pour l'utilisation de la salle des fêtes dans le cadre de son activité professionnelle, le Conseil a décidé que pour l'utilisation d'une salle à l'ancienne école le samedi le tarif de 50€ la journée et pour l'utilisation de la salle des fêtes se sera considérée comme une location du week-end soit 150€.

6. Délibération prêt matériels de la commune

En ce qui concerne le matériel de la commune, le prêt sera gratuit pour les associations, pour les particuliers le conseil décide qu'une caution de 10 € par table sera demandée et de 20€ pour une table et 2 bancs. Le barnum ne sera plus prêté aux particuliers.

7. Fond de solidarité logement

Madame le Maire explique que comme tous les ans, le Département demande aux communes si elles souhaitent participer financièrement au Fond de solidarité de logement au titre de l'année 2024. Après discussion, à la majorité, l'ensemble du Conseil ne souhaite pas faire de participation financière.

8. Délibération participation MLC

Mme le Maire informe le Conseil qu'une demande a été faite par la MLC (Maison des loisirs et de la culture) de BILLOM, pour une demande de subvention. En effet cette année le département et la commune leur attribuent une subvention mais plus la communauté de communs. Etant en difficulté financière, et afin de maintenir des tarifs uniques pour tous (adhérents billomois ou non), ils souhaiteraient que la commune participe de l'ordre de 10€ par adhérents de la commune, ce qui représente un montant total de 140€ pour CHAS pour 14 personnes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9. Rapport d'activité SBA

Mme le Maire rappelle qu'il est obligatoire de présenter le rapport d'activité des différents organismes. Elle présente le rapport d'activité du SBA de l'année 2023.

10. Point sur les travaux / subventions

- **Travaux dans le Fort**

La commune a eu l'autorisation de reprendre les travaux du Fort par la DRAC. Les travaux devraient reprendre d'ici un peu, Monsieur SAINTAGNE nous tient informé rapidement de la prochaine réunion dès qu'il aura eu LA COLAS. Une voiture « abandonnée » n'a pas bougé dans le fort depuis la fin des fouilles, il faudra la signaler à la gendarmerie et trouver le propriétaire afin qu'elle ne gêne pas la reprise des travaux. Il y a également une autre voiture abandonnée vers le silo à signaler aux gendarmes.

- **Eglise**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il n'y a toujours pas de retour du département pour la demande de subvention pour les études complémentaires

- **Réhabilitation ancienne école**

La commune est dans l'attente du retour pour le Fond Vert. Le permis de construire a été acceptée. Une réunion en octobre aura lieu avec les architectes afin de faire une annonce pour le marché public et de faire débiter l'ordre de service en décembre.

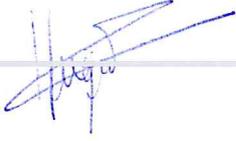
11. Délibération CDI Sandrine Lacombe

Mme le Maire informe que Mme Sandrine LACOMBE est en CDD depuis 6 ans au sein de la commune et qu'il convient maintenant de transformer son CDD en CDI.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

La séance a été levée à 21h15

Le secrétaire de Séance,
Brigitte HUGUET



Le Maire,
Bernadette DUTHEIL